

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

Inventer d'autres formes de mobilisations et d'actions pour ne pas s'incliner

La rentrée sociale en Loire Atlantique a été marquée par des moments forts, qui ont permis de montrer au gouvernement que les chaleurs estivales ne nous avaient pas liquéfiés. Le meeting intersyndical auquel avaient été invités les secrétaires généraux de la CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNL, FIDL a pris un caractère national. Il a placé notre département en avant-scène de la mobilisation pour voir la loi Travail abrogée. Jusqu'au bout nous avons maintenu la pression dans la rue, tout en

rappelant que la manifestation publique n'est qu'un moment qui vient ponctuer des mobilisations qui se passent aussi ailleurs. La manifestation du 15 septembre n'était pas un « baroud d'honneur », comme se sont plus à le dire certains médias. Si nous avons la lucidité de reconnaître que les mobilisations n'étaient pas par leur nombre à la hauteur de la contestation, nous pouvons cependant continuer à porter fort la revendication de l'abrogation de cette mauvaise loi, tournée contre les salariés et les privés d'emploi, résultat d'un choix de société qui ignore l'humain. Les enquêtes continuent à le montrer : une grande majorité de la population n'en veut pas.

Le bilan social est édifiant : perte de pouvoir d'achat et dégradations des conditions de vie pour les retraités, chômage officiel en progression, pauvreté croissante (près de 10 millions de Français vivent avec moins de 1 000 euros par mois), conditions de travail intenable à Pôle emploi, dans les hôpitaux, et

Dispensé de timbrage

déposé le 6 octobre 2016

POUR 44

8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2

Nantes **ROLLIN**



SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2 Biométrie dans les cantines des collèges
- p 3 Pôle emploi, où allons-nous ?
- p 4 Grève dans le périscolaire en septembre
- p 4 Le nouveau bureau exécutif de la FSU44

dans tous les services publics... Partout on rogne et on coupe dans un pays qui s'illustre encore et toujours par son titre de champion d'Europe pour servir les dividendes aux actionnaires du CAC 40. La loi Travail est un outil d'exploitation des salariés. L'alternance médiatiquement annoncée en 2017 a les mêmes desseins dans ses cartons, parfois en pire mais de la même inspiration. Les cibles à venir ? La Fonction Publique et son statut, la remise en cause de la protection sociale et des principes solidaires qui fondent une société.

Nous n'avons pas d'autre choix que de maintenir la

mobilisation, en recherchant d'autres formes d'action dans l'espace public mais surtout sur les lieux de travail, au plus près des salariés, des chômeurs, des retraités, des jeunes : ouvrir des espaces d'explications des enjeux. La FSU continuera cette lutte là, dans une approche interprofessionnelle et en engageant des actions en lien avec les autres

organisations syndicales, pour dénoncer encore et toujours l'impasse des diktats libéraux et leurs effets mortifères, pour penser le monde et son économie, et pour que les peuples ne soient plus au bout du bout ceux qui trinquent toujours.

Catherine TUCHAIS

Contrôles biométriques dans les cantines des collèges : vos empreintes s'il vous plaît ?

Professeurs et parents ont été avertis avant l'été dans les collèges concernés (une quinzaine dans le département [1]) : le système de contrôle pour accéder à la restauration scolaire change à compter de la rentrée de septembre, et les élèves y accéderont désormais en scannant leur empreinte de main.

Les choses sont présentées de manière techniciste : il s'agit de fluidifier l'accès à la cantine, d'éviter les oublis de carte coûteux pour les parents et ennuyeux pour les élèves, de faciliter la facturation. Les directions de collèges tentent de rassurer les parents en affirmant que ce ne sont pas des « empreintes » qui sont enregistrées, mais des « contours » de la paume de la main : il serait impossible de reconnaître un individu avec cette seule information. Le système fonctionne de la manière suivante : l'élève accède à une borne, il s'identifie grâce à un numéro et le valide en scannant sa main, dont l'empreinte a été préalablement enregistrée.

La méthode soulève plusieurs problèmes. D'abord, équipes éducatives et parents ont été peu et mal informés, le changement étant présenté comme uniquement positif et sans inconvénient. Si les familles ont le droit de refuser ce mode d'identification (et de réclamer une carte de cantine), il est nettement plus difficile de faire valoir ce droit que d'accepter le contrôle biométrique par défaut. Dans un collège, toutes les empreintes ont même été enregistrées de force, par erreur semble-t-il, malgré le refus explicite de parents (les plus réfractaires à la modernité faudrait-il croire).

Ensuite, le système d'identification et les empreintes sont détenus par une société privée, qui certes affirme qu'elle n'en fera aucun usage extérieur. Mais est-il nécessaire de la croire ? Souhaitons-nous que les données personnelles et biométriques des enfants soient répandues sur le marché, avec comme seule garantie l'affirmation de bonne foi des entreprises ?

Certes, les déclarations CNIL sont faites dans les règles, mais on sait que la CNIL n'a absolument pas les moyens de contrôle nécessaires. La question du coût de ces dispositifs est également posée : la seule installation coûte 15 000 euros, financés par les fonds des collèges, sans compter la gestion des empreintes, la maintenance de la machine, tout cela étant évidemment confié à l'entreprise privée.

Enfin, et surtout, qu'enseigne-t-on aux élèves quand on suggère de s'identifier avec leur main (ou leur œil, leur voix...) ? Qu'ils peuvent s'en remettre aveuglément à la biométrie pour contrôler leurs déplacements, leurs accès, leurs consommations ? Les adultes des collèges (personnels éducatifs et enseignants) leur conseillent de confier leurs données personnelles et de s'en remettre à une machine, à un logiciel et à une entreprise privée. Est-ce conforme aux exigences de construction du citoyen que visent la loi [2] et la déclaration des droits de l'enfant, à l'usage éclairé et prudent des nouvelles technologies ? Évidemment non. Il s'agit au contraire de leur apprendre de manière précoce à se plier aux contrôles biométriques.

La FSU 44 dénonce l'utilisation de ces dispositifs biométriques dans les collèges du département ; elle interpellera prochainement le conseil départemental à ce sujet.

Mary DAVID

[1] Selon l'article publié dans *20 minutes* le 7/09/16, <http://www.20minutes.fr/nantes/1919231-20160907-nantes-biometrie-plus-plus-repandue-cantines>. Le conseil départemental ne publie pas d'information sur ce sujet sur son site.

[2] Extraits du Code de l'Éducation : Article L111-1 Modifié par [LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 2](#) : « Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre [...] d'exercer sa citoyenneté. ». Article L111-2 modifié par [LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 4](#) : « La formation scolaire [...] développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. »

Pôle-Emploi, où allons-nous ?

On dénombre 850 000 demandeurs d'emplois inscrits supplémentaires en catégorie A depuis l'arrivée de François Hollande au pouvoir. Dans ce contexte économique et social difficile, Pôle emploi accumule réorganisation du travail sur désorganisation des services.

Des nouveaux termes issus du plan stratégique de la DG définissent les services délivrés aux demandeurs d'emploi et le travail des agents : NPDE « Nouveau Parcours du demandeur d'emploi », accès direct du demandeur d'emploi à son conseiller référent et développement des services personnalisés sur rendez-vous. Qu'est ce qui se cache derrière ces intitulés « barbares » ?

- **La fermeture Pure et Simple des agences tous les après-midi depuis le 25 janvier 2016.** En effet seuls les demandeurs d'emploi ayant un rendez-vous sont reçus. Pour entrer dans une agence, une solution très simple est décidée par la DG : le vidéo portier. Ce mode de filtrage génère incompréhension, frustration voir agressivité dans les sites, des files d'attente devant les portes d'entrée, et oblige les personnes à exposer leur situation personnelle devant tout le monde.

- **La fermeture définitive du Service ARC placement matin et après-midi :** Ce service recevait sans rendez-vous les demandeurs d'emploi pour répondre à leurs questions sur la recherche d'emploi, la formation... (fin août 2015 on comptabilisait sur la région PDL 76 884 contacts physiques de l'ARC placement).

- **Un seul mode de contact.** Maintenant le/la demandeur-se d'emploi qui se pose des questions en matière de placement ou d'indemnisation contacte son conseiller référent via son adresse mail. En région PDL, en septembre 2015, 23035 mails ont été reçus par les conseillers référents, en août 2016 70291 mails. Les portefeuilles de demandeurs d'emploi suivis par les conseillers référents explosent. Selon les modalités et les agences certains portefeuilles atteignent et dépassent 1 000

demandeurs-ses d'emploi.

- **Un canal unique d'inscription à Pôle-Emploi : internet.** L'inscription est intégrale-ment sous-traitée auprès d'un prestataire et totalement dématérialisée.



La loi nous confie les missions suivantes : inscrire, indemniser, accompagner, orienter, informer, accueillir. Que deviennent-elles dans ce projet qui, en généralisant la mise à distance via internet, déshumanise la relation conseiller-ère/demandeu-se d'emploi, et génère une inégalité de traitement entre ceux et celles-ci ? En portant cette orientation, la direction générale de Pôle emploi bafoue les principes mêmes du Service Public : égalité de traitement, continuité de service et accessibilité.

Dans ses instances nationales et régionales, le SNU Pôle-Emploi continue de s'opposer à cette politique menée depuis des dizaines d'années et qui se déploie aujourd'hui dans ce projet, en dénonçant la mise en concurrence et la privatisation continue des services, le démantèlement et transfert de la compétence emploi.

Les attaques les plus sérieuses viennent aujourd'hui des nouveaux présidents de régions, ou de certains futurs candidats à la présidentielle, qui proposent une régionalisation, voire une délégation à des structures privés, des missions d'accompagnement et des services aux entreprises avec un transfert des personnels. Tout cela vise une fois de plus à réduire la place de l'État et des services publics dans l'économie générale du pays, au détriment de sa population et notamment de sa partie la moins favorisée.

Annie-Claire VERGELIN
pour le SNU PE FSU

POUR DEFENDRE VOS DROITS

SUR QUEL SYNDICAT COMPTEZ-VOUS ?

NOUVEAU GUIDE DES DROITS :
RECOURS, CE, MUTUELLE, DP, CPL...
TOUTES LES INFORMATIONS QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT

snU. Pôle Emploi

PÔLE EMPLOI FSU

Grève nationale dans le « périscolaire » des 5 et 19 septembre 2016

Quand les rythmes scolaires « assouplissent » les taux d'encadrement des accueils pour réduire la masse salariale !

C'est la dégradation des conditions de travail, le déni de qualité éducative.

Une intersyndicale nationale (CGT, FSU (EPA/SNUCLIAS), UNSA, CFTC) dénonce le manque de dialogue social de ce gouvernement qui, sous la pression de l'association des Maires de France, a pérennisé, par décret « jeunesse et sports » du 01/08/16, l'assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires. Sans véritable bilan, sans débat avec les organisations syndicales, cette méthode s'inscrit, tout comme la loi travail, dans un contexte général de remise en cause des garanties collectives et de démantèlement des normes conquises. Par ce décret, le gouvernement autorise, de façon pernicieuse, les collectivités à sacrifier la qualité éducative de six millions d'enfants scolarisés pour des raisons avant tout financières. **Il fait ainsi passer les taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 enfants de 3 à 6 ans et de 1 animateur pour 18 enfants de 6 à 12 ans !**

Pourtant :

- 87% des animateurs considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une dégradation de la qualité éducative et pédagogique des accueils périscolaires.

- 81% d'entre eux considèrent que les nouveaux taux d'encadrement conduisent à une dégradation de la sécurité des mineurs extrêmement fatigués par le bruit et ces nouveaux rythmes scolaires.

- 91% de ces salariés du privé comme du public, considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une dégradation de leurs conditions de travail.

Les animateurs du public comme du privé, les ATSEM, et les parents d'élèves exigent :

- Un retour à des taux d'encadrement identiques à ceux des accueils extrascolaires réglementés par le code de l'action sociale et de la famille à savoir : **1 animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans et 1 Animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.**

- Une véritable campagne de professionnalisation des animateurs sur tout le territoire.

- La titularisation ou de véritables CDI pour tous les animateurs du public et du privé, qui répondent à des besoins permanents avec une prise en compte des temps de préparation et de réunion, pour un taux d'emploi à 100 %.

- Pour le public, le passage en catégorie B de tous les agents qui assument des missions de direction et d'encadrement par la voie de l'examen professionnel, du concours ou encore de la promotion interne lorsque c'est possible.

Didier HUDE

Renouvellement du bureau exécutif de la FSU de Loire-Atlantique

Le dernier congrès départemental de la FSU a donné lieu à un vote spécifique d'orientation pour renouveler les instances fédérales. Ce vote sur liste commune (Unité et action, École émancipée, sans tendances) sert de repère pour élaborer les positionnements généraux au cours des trois années du mandat à venir. C'était la première fois qu'il était organisé sur notre département avec l'accord des deux tendances les plus représentatives de la fédération. Ainsi a pu être proposé un positionnement commun dans le respect des sensibilités de chacun. À l'issue de ce vote le Conseil Délibératif Fédéral Départemental (CDFD) est composé paritairement de tous les syndicats nationaux et des candidat-e-s élu-e-s sur la liste d'orientation.

Le nouveau bureau exécutif fédéral élu par le Conseil Délibératif (CDFD) est composé :

Pour la liste d'orientation : de **Catherine Tuchais** (UA, nouvelle secrétaire départementale en remplacement de Didier Hude), **Thierry Le Bihan** (UA), **Erick Lermusiaux**, (UA), **Sylvain Marange** (EE), **Céline Sierra** (EE)

Pour les syndicats nationaux : de **Céline Pella** (SNES, Trésorière reconduite), **Michel Decha** (SNES), **Mary David** (SNESUP), **Didier Hude** (EPA).

Céline Sierra et Erick Lermusiaux ont reçu mandat du SNUIPP pour le représenter au bureau.